

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 29 mars 2016)

Les débats principaux qui ont marqué ce Conseil municipal concernent l'accueil des Roms, question qui fait consensus entre la majorité et l'opposition, et le manque de concertation de la municipalité à propos de la modification de la carte scolaire et des antennes téléphoniques, ce qui a donné lieu à des débats parfois tendus.

L'accueil des Roms :

Le Maire, M. Alix, a évoqué et salué le travail exemplaire de l'association Soleil Rom. Il a rendu compte de sa prise de position lors de la rencontre des Maires de Nantes Métropole sur cette question : le renvoi de ces populations misérables d'une commune sur l'autre est « indécent ». Nantes Métropole doit parvenir à des actions humaines et coordonnées pour l'ensemble des communes, tout en demandant au département, à l'Etat et à l'Europe d'assumer leurs responsabilités. Nantes Métropole va créer une mission pour l'intégration des Roms et M. Alix se dit prêt à voter les crédits de Nantes Métropole nécessaires.

A Sainte-Luce, la mise à disposition de Soleil Rom du terrain du 86 rue de la Loire va être reconduite pour une durée de 15 mois (fin de l'année scolaire 2016-2017), en espérant que les actions de Nantes Métropole (ainsi que de la Préfecture et de l'Europe) viendront prendre le relai.

La carte scolaire :

En fonction d'une étude de 2009 sur l'évolution probable de la population lucéenne (et des enfants scolarisables), la municipalité de gauche avait élaboré et mis en route un projet d'école à la Minais (primaire, maternelle et multi accueil).

Tout en critiquant ce projet qu'elle trouvait surdimensionné, l'actuelle majorité de droite a laissé les travaux se réaliser pour une ouverture à la rentrée 2015.

Mais, à cette occasion, fallait-il fermer les écoles des Tilleuls et des Prés Verts (centre-ville) ? Selon l'opposition, les services et certains élu.e.s de la majorité ont plaidé la prudence, en raison de l'augmentation prévisible de la population à l'Est et en centre-ville. Ils n'ont pas été entendus et le Maire a simplement concédé de demander une étude démographique à l'AURAN (Bureau d'études d'urbanisme de l'agglomération nantaise). Et parallèlement, la majorité a décidé de démarrer l'école de la Minais avec 16 classes (effectif maximum pour les locaux) et de fermer Tilleuls et Prés Verts ; ce qui a obligé 67 enfants du centre-ville ou du Nord-Ouest à aller à l'école Félix Tessier.

L'étude de l'AURAN est venue confirmer l'augmentation prévisible de la population au centre comme à l'Est ; et cela impliquera la création de plusieurs classes dès la rentrée 2016 et dans les années à suivre. Or toutes les écoles actuellement ouvertes sont pleines !

Le Maire a tenté de dénoncer l'absence d'étude démographique de l'ancienne majorité : après lui avoir reproché d'avoir surévalué les besoins, il lui reproche maintenant de les avoir sous-évalué !...

Or, pour l'ancienne majorité, la fermeture des Tilleuls n'était pas une question tranchée : c'est d'ailleurs pour cela que la récupération du matériel scolaire des Tilleuls pour l'envoyer à Félix Tessier n'était pas non plus tranchée.

De plus, sans faire d'étude démographique, ouvrir une école pleine à la limite de sa capacité dans une ZAC où de nombreux secteurs doivent encore être urbanisés (donc avec un afflux de jeunes enfants), ne peut conduire qu'à une impasse. Nous y sommes !

Finalement, la seule solution, c'est de rouvrir les Tilleuls et de renvoyer les élèves du centre-ville et des Islettes, actuellement à Félix Tessier, vers les Tilleuls. Cela représente 128 enfants. Au passage, on notera qu'une partie des enfants des Islettes seront scolarisés en centre-ville, alors que leurs parents ont acquitté une participation financière au PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) ... qui incluait la construction d'une nouvelle école !

C'est cette imprévoyance, ainsi que la décision annoncée directement par courrier aux parents, sans concertation avec les associations de parents d'élèves, qui a provoqué mécontentement et protestation publique.

Le Maire n'a pas répondu aux critiques de l'opposition. Sans doute a-t-il estimé qu'il n'était pas en bonne position pour justifier son action sur cette question...

Les antennes téléphoniques :

Suite au projet d'installation d'antennes émettrices des 4 opérateurs de téléphonie mobile dans le clocher de l'église, l'association Clémentine a protesté en soulignant que les écoles sont à moins de 100 mètres. Elle a fait circuler une pétition auprès des parents d'élèves.

Pour répondre à cette inquiétude, la municipalité a organisé une réunion avec un spécialiste des ondes électromagnétiques et de leurs effets. Mais elle a limité les invitations à Clémentine et aux parents d'élèves, en omettant d'inviter les membres du Conseil de concertation communal « antennes » et les élu.e.s d'opposition. Les explications données (« *sujet sensible* », « *risque d'attiser les fantasmes* », ...) sont exactement à l'opposé de l'esprit qui a présidé à la création du Conseil de concertation communal « antennes » : donner une information aux habitants sur les projets d'implantation des antennes et effectuer des mesures de rayonnement de façon à ce que le débat ne soit plus théorique (les ondes sont-elles nocives ?), mais sur la situation réelle des rayonnements dans notre commune. Et de ce point de vue, les rayonnements constatés dans la plupart des lieux de la commune sont inférieurs à 0,6 volts par mètre (seuil réclamé par les associations comme 'Robins des toits'), voire 1 v.m. Le point maximum se trouve au Nord de la commune avec 1,75 v.m. Mais il faut ajouter que les opérateurs de téléphonie mobile estiment que ce maximum sera sans doute dépassé avec l'installation dans le clocher.

Patrick Myran a informé qu'une sonde de mesure avait été installée dans les locaux de l'école privée et qu'une autre allait être installée dans l'école des Pommes de Pin.

Par ailleurs, le Maire a laissé entendre qu'une nouvelle réunion d'information, publique cette fois, pourrait être organisée prochainement.

Autres informations :

➤ **Tarifs des spectacles de la saison culturelle** : afin de rendre les spectacles plus accessibles à l'ensemble des lucéens, des tarifs 'En famille' et des tarifs très réduits pour les enfants et les bénéficiaires des minimas sociaux. L'opposition a approuvé cette modification qu'elle avait réclamée

➤ **Changement d'élue** : soucieuse d'opérer une rotation au sein des élu.e.s du groupe 'Bien Vivre Ensemble à Sainte Luce', Catherine Corbes a démissionné. C'est Marie Dominique Jourdon qui la remplacera.

➤ **Inscription sur le monument aux morts** : M. Jacques Gasztowtt, éducateur spécialisé au service de protection de l'enfance du Conseil départemental s'est interposé entre une mère de famille et son ancien compagnon qui voulait la poignarder dans les locaux de travail, et c'est lui qui a été mortellement touché. Son acte de décès porte la mention '*Mort pour le service de la Nation*'. A ce titre, son nom sera inscrit sur le Monument aux morts. Son nom sera dévoilé lors de la cérémonie commémorative du 8 mai prochain.

➤ **Prochain Conseil municipal** : le 10 mai. Il portera sur le PADD (première étape du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain) et sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire).